



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du pilotage et de la stratégie
Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution
professionnelle
Secteur concours et formation préparation concours

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE D'INSCRIPTION AU CONCOURS SUR ÉPREUVES D'ACCÈS
AU CORPS DES ARCHITECTES EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES, SESSION
2023, DU MINISTÈRE DE LA CULTURE**

Ce formulaire et ses pièces jointes¹ constituent le dossier d'inscription à faire parvenir au plus tard, le 08 février 2023 à 22h00, heure de Paris (cachet de la poste ou heure de téléversement faisant foi) :

-par courriel à l'adresse suivante : concours.ACMH@culture.gouv.fr

-par voie postale au : Ministère de la Culture ; à l'attention de Monsieur Al Hassan TRAORÉ ; concours sur épreuves ACMH 2023 ; DGPA-SDMHSP-BEM ; 182 rue Saint-Honoré, 75001 Paris.

IDENTIFICATION	ADRESSE A LAQUELLE SERONT EXPÉDIÉES TOUTES LES CORRESPONDANCES
M., Mme ² :	Résidence, bâtiment :
Nom de naissance :	N° : Rue :
Nom d'usage ou d'épouse (facultatif) :	Code postal : Commune de résidence
Prénom (s) :	Ville : Pays :
Choix de la région administrative dans laquelle sera situé le monument historique du sujet d'étude de restauration :	Téléphone fixe : Téléphone portable : Adresse électronique (privilégiez d'autres messageries que hotmail et gmail .com et .fr) :

¹ Pièces jointes : voir l'article 7 de l'arrêté du 08 décembre 2022 autorisant au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un concours sur épreuves pour l'accès au corps des architectes en chef des monuments historiques du ministère de la Culture.

² Rayer la mention inutile.

CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP

Je souhaite bénéficier d'aménagements pour mes épreuves écrites : Oui Non

Je souhaite bénéficier d'aménagements pour mes épreuves orales : Oui Non

Si oui, le candidat devra fournir des documents justificatifs à la Direction générale des patrimoines et de l'architecture du ministère de la Culture.

Je soussigné(e) _____,
souhaite me présenter au concours sur épreuves pour l'accès au corps des architectes en chef des monuments historiques organisé au titre de l'année 2023;

je déclare sur l'honneur l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent formulaire d'inscription ;

j'ai pris connaissance que la loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accompli par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende » (article 441-1 du Code pénal) ;

« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. » (article 441-6 du Code pénal, 1^{er} alinéa).

Je suis informé(e) que le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle du ministère de la culture ainsi que le bureau DEC4 de la Maison des examens se réservent le droit de vérifier l'exactitude de mes déclarations.

À _____, le _____

Signature du candidat